

d'État. Les gens qui ont reçu des téléviseurs en couleurs de Radio-Canada font-ils des rapports sur les émissions à la Société?

M. l'Orateur: A l'ordre. Même si la question est recevable, elle n'est certainement pas urgente et l'honorable député ne peut pas la poser maintenant.

[Plus tard]

M. Nasserden: Monsieur l'Orateur, au sujet de la question que j'ai posée...

M. l'Orateur: L'honorable député veut-il poser une question ou invoquer le Règlement?

M. Nasserden: J'invoque le Règlement au sujet de la question que j'ai posée au secrétaire d'État. Le Parlement a certainement le droit de savoir si les gens qui ont reçu de ces appareils présentent ou non des rapports.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je n'ai pas dit au député qu'il n'a pas droit à ce renseignement. J'ai simplement laissé entendre qu'il ne pouvait poser la question à l'heure actuelle.

L'EXPO '67

L'EXISTENCE D'UN CONTRAT AVEC UN ÉMETTEUR PRIVÉ POUR LA TÉLÉDIFFUSION DES ÉPREUVES SPORTIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État. Vient-on d'accorder un contrat exclusif et important à un poste privé de Toronto, CFTO, je crois, en ce qui concerne les événements sportifs à l'Expo; si oui, cela ne mettrait-il pas dans une fausse position la Société Radio-Canada et son poste de télévision de 10 millions de dollars à l'Expo?

M. l'Orateur: Pour le député, le sujet serait-il si urgent que la question doive être posée maintenant? J'en doute fort.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LA PRÉSENCE D'INSPECTEURS FÉDÉRAUX DANS LES USINES D'AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Graffey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, étant donné que au cours des dernières 48 heures, les ouvriers de l'automobile ont déclaré qu'on a réduit dans les

[M. Nasserden.]

usines l'inspection des véhicules et vu le nombre de voitures défectueuses rappelées dernièrement, le ministre de l'Industrie examinera-t-il minutieusement la recommandation des ouvriers de l'automobile visant à assigner des inspecteurs fédéraux aux fabriques d'automobiles tout comme on le fait dans les chantiers maritimes et aéronautiques?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, cette question, sauf erreur fait l'objet d'une étude par un comité de la Chambre; donc, il serait déplacé de ma part d'en prévoir les conclusions.

M. Graffey: Une question supplémentaire au ministre. Cette déclaration n'a pas été faite au comité mais ailleurs. Le ministre peut-il donc nous dire si personnellement il examine la possibilité d'affecter des inspecteurs fédéraux aux fabriques d'automobiles, tout comme aux chantiers maritimes et aéronautiques.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'INDUSTRIE

L'AUTOMOBILE—L'IMPOSITION POSSIBLE DE DROITS TARIFAIRES AUX VIOLATEURS DES NORMES DE PRODUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie. Il devient parfaitement évident que par suite de la baisse des ventes de voitures, les fabricants auront bien du mal à atteindre les chiffres de production fixés par l'Accord canado-américain sur l'industrie automobile. En conséquence, le gouvernement a-t-il l'intention d'exiger d'eux les droits qui auraient été payables si l'Accord n'était pas intervenu.

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, comme l'a signalé le député, il y a effectivement une baisse de la demande de nouvelles voitures, au Canada comme aux États-Unis. Les difficultés qui en résultent sont plus graves que si le marché prenait une expansion rapide. Cependant, j'ai tout lieu d'espérer que les fabricants canadiens pourront satisfaire aux termes du décret du conseil et des arrangements similaires. On aurait tort, à mon avis, de prévoir un échec de leur part.